Étalement urbain et accès aux services socio-éducatifs à Bouaflé (centre-ouest, Côte d'Ivoire)

Urban sprawl and access to socio-educational services in Bouaflé (center-west, Côte d'Ivoire)

[1]YAO Kouassi Ernest et [2]BAH Larry Sorel

Résumé

Créée à partir de deux villages (Déhita et Koblata), la ville de Bouaflé connaît une croissance spatiale remarquable. De 202 ha en 1970, la superficie de l'espace urbain est passée respectivement à 507 ha en 1980, à 581 en 1994 et à 6 300 ha en 2022 (nos enquêtes, 2022). Malheureusement, cette croissance spatiale a été insuffisamment accompagnée de la mise en place d'infrastructures et d'équipements de base dans les nouveaux quartiers, sinon pas du tout. L'objectif visé par la présente étude est de faire l'état des services socio-éducatifs à Bouaflé en général, et ceux des zones d'extension de la ville en particulier.

La méthode de collecte des données repose sur une synthèse de la littérature consacrée à la planification urbaine et l'enquête de terrain à travers l'observation directe, des entretiens avec les autorités administratives en charge de la planification urbaine (Maire, Directeur régional de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme) et de l'éducation (Secrétaire Général de la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation), complétée par une enquête par questionnaire adressé à un échantillon de 60 chefs de ménage.

Les résultats révèlent l'insuffisance d'équipements socio-éducatifs dans les nouveaux quartiers situés sur les marges de la ville. Cette situation amène les élèves qui y résident à parcourir de longues distances pour avoir accès aux services socio-éducatifs publics situés dans les quartiers centraux et péricentraux. Toutes choses qui impactent négativement leurs résultats scolaires.

Mots clés : Bouaflé, étalement urbain, services socio-éducatifs, quartiers périphériques.

Abstract

Created from two villages (Béhita and Koblata), the city of Bouaflé is experiencing remarkable spatial growth. From 202 hectares in 1970, the surface area of urban space increased respectively to 507 ha in 1980, to 581 ha in 1994 and to 6,300 hectares in 2022 (our surveys, 2022). Unfortunately, this spatial growth has been insufficiently accompanied by the establishment of infrastructure and basic amenities in the new neighborhoods. The objective of this study is to take stock of the socio-educational services in Bouaflé in general, and those of the extension zones in particular.

The data collection method is based on a synthesis of the literature devoted to urban planning and field investigationthrough direct observation, interviews with the administrative authorities incharge of urban planning (Mayor, Regional director of the construction, housing and town planning) and education (general secretary of the regional directorate of national education and literacy), supplemented by a questionnaire survey adressed to a sample of 60 heads of households.

The results reveal the insufficiency of socio-educational facilities in the new neighborhoods located on the fringes of the city. This situation leads the students who live there to travel long distances to have access to public socio-educational services located in the central and per-central neighborhoods. All things that negatively impact their academic results.

Keywords: Bouaflé, urban sprawl, socio-educational services, peripheral neighborhoods

Introduction

L'extension spatiale des villes est un phénomène inexorable qui mène à l'artificialisation galopante des sols. L'un des facteurs explicatifs de l'extension spatiale des villes au Sud du Sahara, celles de la Côte d'Ivoire en particulier, concerne la pression foncière qu'alimentent les incohérences des politiques publiques et la croissance démographique, avec pour corollaire les nombreuses demandes de terrain à bâtir. Peu maîtrisée, la croissance de l'espace urbanisé produit un tissu urbain très lâche, de plus en plus éloigné du centre de l'aire urbaine dont il dépend (G. Pulliat, 2007, p.14). La ville de Bouaflé n'échappe pas à cette logique urbaine.

En effet, créée à partir de deux villages (Déhita et Koblata), la ville de Bouaflé connaît une croissance démographique et spatiale remarquable. De 17 188 habitants en 1975 (RGP, 1975), la population urbaine est passée successivement à 34 568 habitants en 1988 (RGPH, 1988), à 47 941 habitants en 1998 (RGPH, 1998) et à 80 389 habitants en 2014 (RGPH, 2014). En 2021, la population urbaine était de 213 967 habitants (RGPH, 2021). Par ailleurs, la superficie de l'espace urbain qui s'élevait à 202 ha seulement en 1970 est passée successivement à 507 ha en 1980, à 581 en 1994, puis à 6 300 ha en 2022 (nos enquêtes, 2022).

Malheureusement, l'extension spatiale de la ville a été insuffisamment accompagnée de la mise en place d'infrastructures et d'équipements de base dans les nouveaux quartiers, sinon pas du tout. L'objectif visé par la présente étude est de faire l'état des services socio-éducatifs à Bouaflé en général, et ceux des zones d'extension de la ville en particulier.

1. Méthodologie

1.1. Le cadre géographique de l'étude

Le cadre géographique de l'étude est la ville de Bouaflé, chef-lieu du département éponyme et de la région de la Marahoué. Bouaflé est située au Centre-ouest de la Côte d'Ivoire, entre les longitudes 5°45 et 5°47 Ouest et les latitudes 6°57 et 7°00 Nord, à environ 310 km d'Abidjan. Le département de Bouaflé est limité à l'Est par le département de Yamoussoukro, à l'Ouest par le département de Daloa, au Nord par le département de Zuénoula et au Sud par celui de Sinfra.

D'une superficie de 6 300 ha (Mairie de Bouaflé, 2022), la ville de Bouaflé compte une vingtaine de quartiers habités par une population cosmopolite de 213 967 habitants (RGPH, 2021) composée d'autochtones Gouro, Baoulé-Ayaou et d'allochtones Malinké et Senoufo. Les allogènes sont majoritairement des ressortissants de la sous-région Ouest Africaine et principalement du Burkina Faso et du Mali. La figure 1 présente la ville de Bouaflé dans la Côte d'Ivoire.

Figure 1: Localisation de la ville de Bouaflé

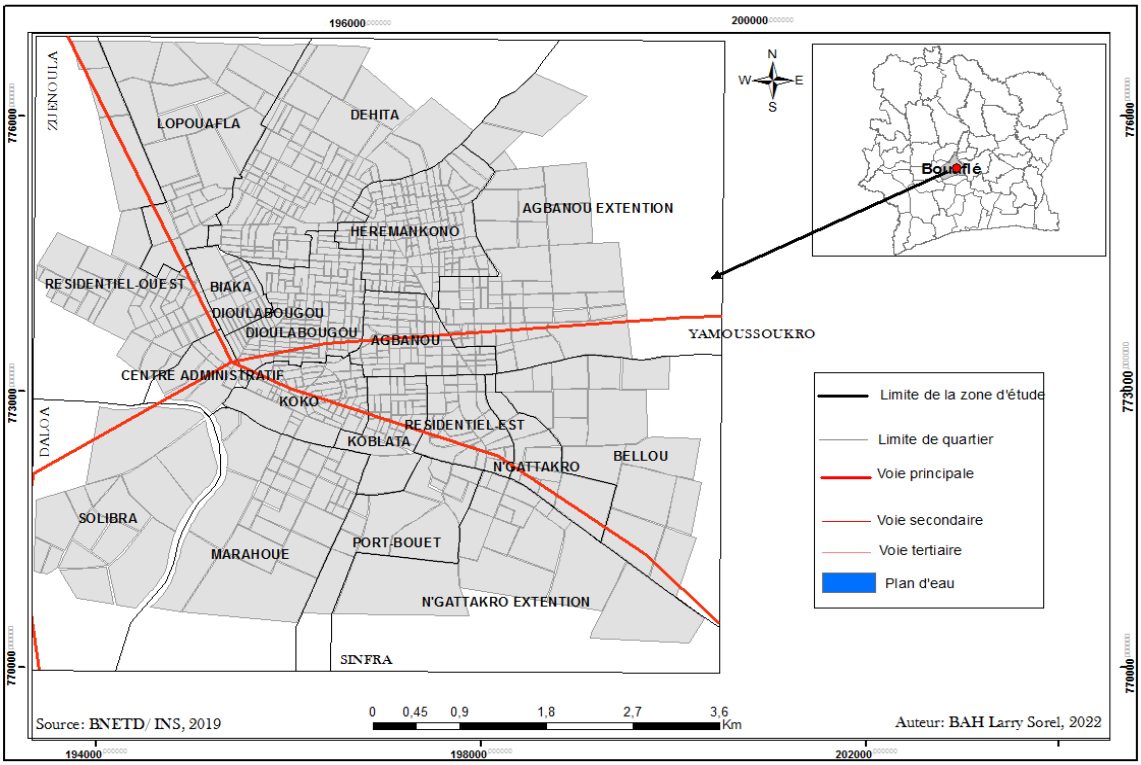

1.2. Méthodes et outils de collecte des données

La méthode de collecte des données adoptée repose d'abord sur une synthèse de la littérature consacrée à l'étalement urbain et l'accès aux services socio-éducatifs et toutes autres thématiques qui se rapprochent de notre sujet. Les écrits consultés ont permis d'orienter notre étude et d'apprécier la distribution spatiale des services socio-éducatifs dans les zones d'extension de la ville de Bouaflé. La recherche documentaire a été enrichie par des entretiens avec le chef du service technique de la mairie afin d'identifier les zones d'extension de la ville de Bouaflé. L'entretien avec le Secrétaire Général de la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) a porté sur le nombre d'élèves, la cartographie des écoles et autres services socio-éducatifs dans la ville de Bouaflé. Avec le Directeur Régional de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU), l'entretien a concerné les zones d'extension de la ville et les quartiers créés.

L'enquête par questionnaire auprès des chefs de ménage menée en juin 2022 a permis de connaître les conditions de vie des ménages des zones d'extension, le quotidien des élèves qui y vivent, notamment l'accès aux services socio-éducatifs et l'implication des parents dans la formation de leurs enfants.

La taille de l'échantillon enquêté a été déterminée par la méthode de choix raisonné. Nous avons choisi d'enquêter les quartiers périphériques Agbanou extension, Résidentielle-Est et Marahoué (figure 2) au regard de leur éloignement du centre-ville et du nombre important d'élèves qui y vivent.

Figure 2: Localisation des quartiers enquêtés

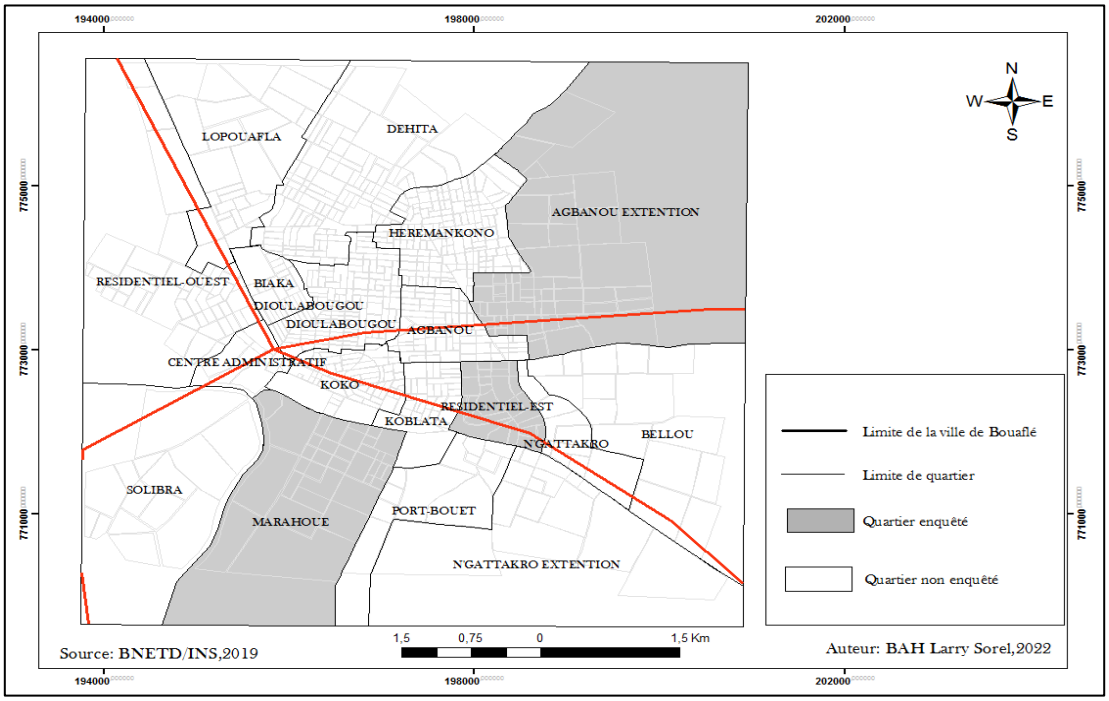

En l'absence de données statistiques, nous avons décidé d'interroger 20 chefs de ménages par quartier périphérique choisi. Au total, 60 chefs de ménages ont été interrogés dont 20 au quartier Agbanou extension, 20 au quartier Résidentielle-Est et 20 au quartier Marahoué.

L'observation sur le terrain a consisté à visiter les zones d'extension de la ville pour apprécier le niveau d'équipement en services socio-éducatifs et le trajet parcouru quotidiennement par les élèves qui y vivent. Les photos témoignent de l'observation sur le terrain.

1.3. Traitement des données

Les données collectées ont été traitées de manière analytique et informatique. Les données quantitatives ont fait l'objet de traitement statistique et les résultats ont été présentés sous forme de tableaux et de figures réalisés par les logiciels Excel et SPHINX. Le logiciel ArcMap 10.8 a servi à la réalisation des cartes. Les données qualitatives ont fait l'objet d'analyse et ont servi à l'explication et à l'illustration de l'étude.

2. Résultats et analyse

2.1. Les zones d'extension de la ville de Bouaflé

2.1.1. Le noyau central à l'origine de la création de Bouaflé

A la création du poste militaire de Bouaflé, au 19ème siècle, par le commandant Charles Caveng (Mairie de Bouaflé, 2022), existaient déjà deux villages autochtones Déhita et Koblata situés respectivement au Nord et au Sud-Est du site actuel (figure 3).

Figure 3: Le noyau central à l'origine de la création de Bouaflé

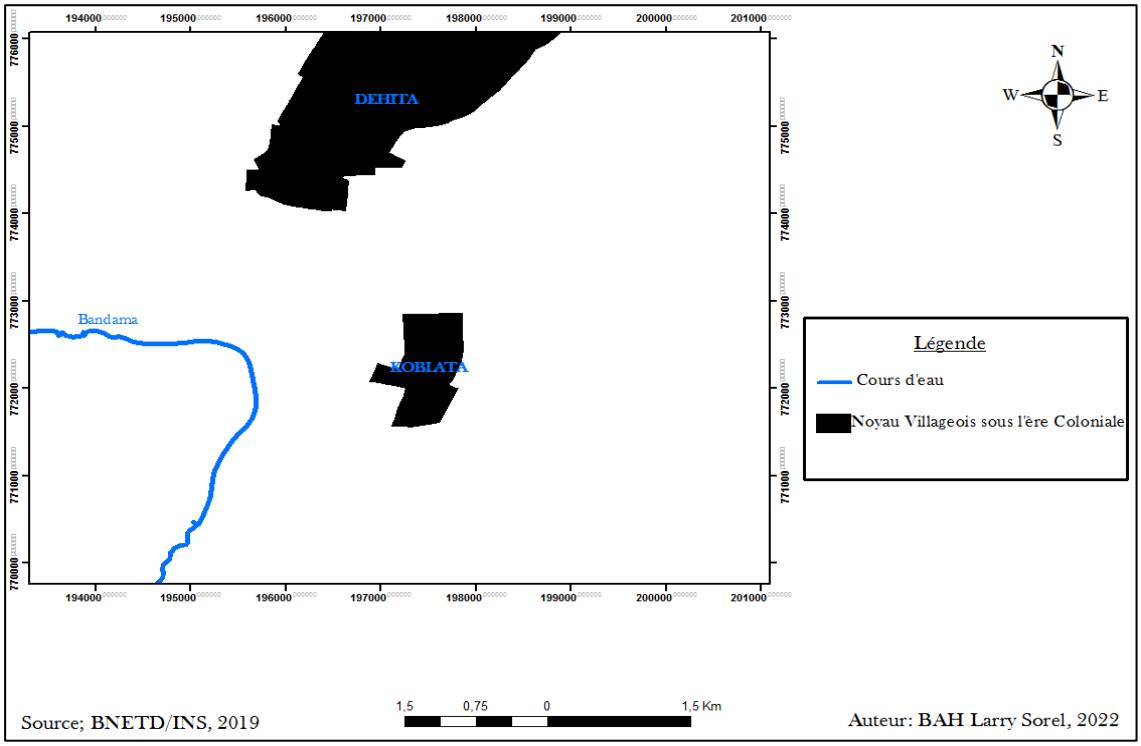

Le processus d'urbanisation de Bouaflé qui correspond à celui qu'ont connu toutes les villes secondaires ivoiriennes n'échappe pas au phénomène de la ville double, image classique des cités coloniales : d'un côté, la ville européenne et de l'autre, la ville africaine avec ses maisons sans trame viaire. Cette différenciation de la ville coloniale fait que la partie Sud de Bouaflé est le domaine réservé aux populations occidentales tandis que la partie Nord est habitée par les autochtones.

2.1.2. L'extension de Bouaflé entre 1970 et 2022

L'érection de Bouaflé en chef-lieu de Préfecture en 1969 (Mairie de Bouaflé, 2022) marque un tournant décisif dans son extension spatiale. Vu que le fleuve Marahoué, qui est une barrière naturelle, ne favorisait pas l'extension de la ville dans sa partie Sud, l'étalement de Bouaflé s'est fait sur les extrémités Est et Ouest, au Nord et le long de l'axe routier Bouaflé-Zuénoula. La figure 4 montre l'évolution spatiale de Bouaflé entre 1970 et 1980.

Figure 4 : La ville de Bouaflé entre 1970 et 1980

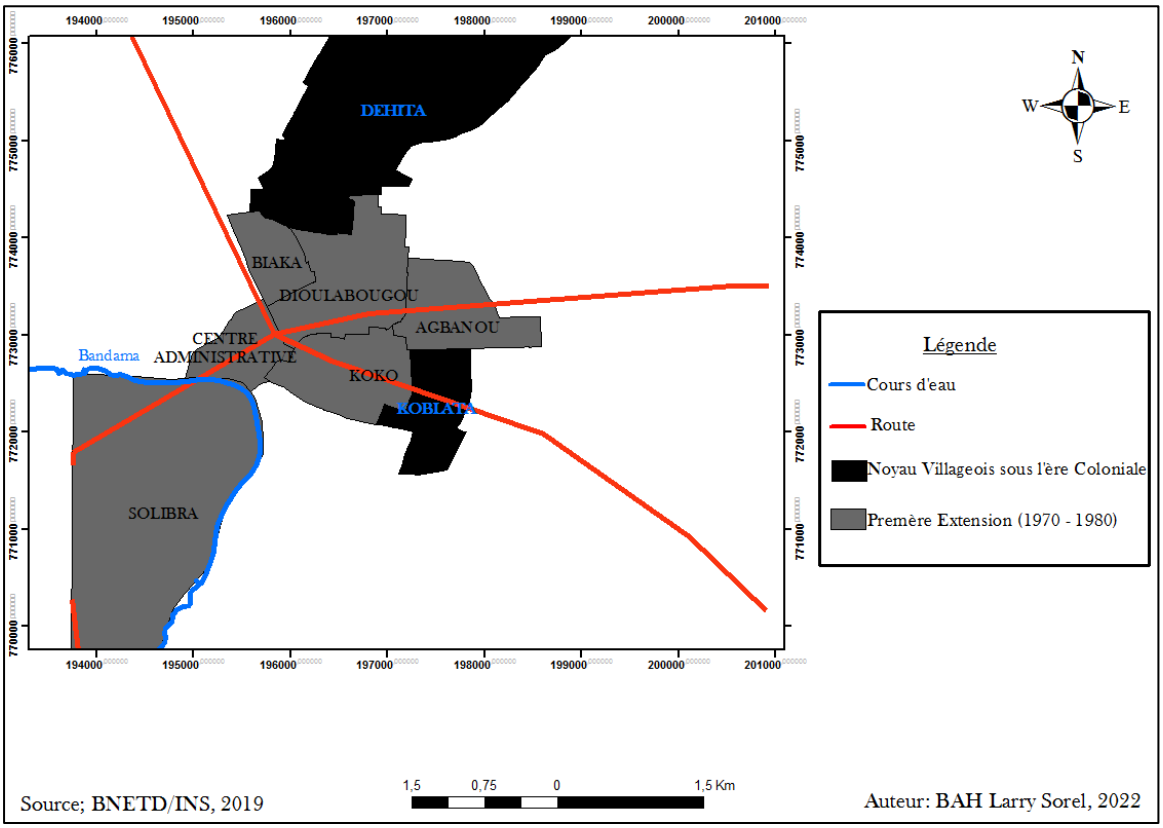

En 1970, la tâche urbaine s'étendait sur une superficie de 202 hectares. La ville était concentrée de part et d'autre du marigot Gropéni traversant le quartier Administratif, les quartiers Koko, Dioulabougou et l'actuel quartier Solibra issus d'un lotissement administratif, avec une densité nette (surface urbaine hors bas-fonds) de la population de 41 habitants / hectares (Mairie de Bouaflé, 2022). Avec l'installation de l'usine Solibra en 1978, le quartier éponyme connaît une extension remarquable. La deuxième vague de lotissement qui intervient au début de l'année 1980 fait passer la tâche urbaine à 507 hectares et couvre les quartiers Koblata, Agbanou, Biaka et Déhita.

Au total, les lotissements administratifs intervenus entre 1970 et 1980 ont permis la création des quartiers Solibra, Koko, Agbanou, Dioulabougou et Biaka quand les villages Déhita et Koblata sont intégrés à la ville.

Entre 1980 et 1994, de vastes espaces libres sont lotis au Sud et au Nord de la ville créant respectivement les quartiers Port-bouët, Hermankono et Lopouafla. La tâche urbaine est passée à 581 hectares en 1994, soit 74 hectares supplémentaires ou un taux d'augmentation de 65,23 %, avec une moyenne de 12,73 % par an. Quant à la densité nette, elle est passée à 69 habitants par hectare (nos enquêtes, 2022). La figure 5 montre l'extension de la ville de Bouaflé entre 1980 et 1994.

Figure 5: La ville de Bouaflé entre 1980 et 1994

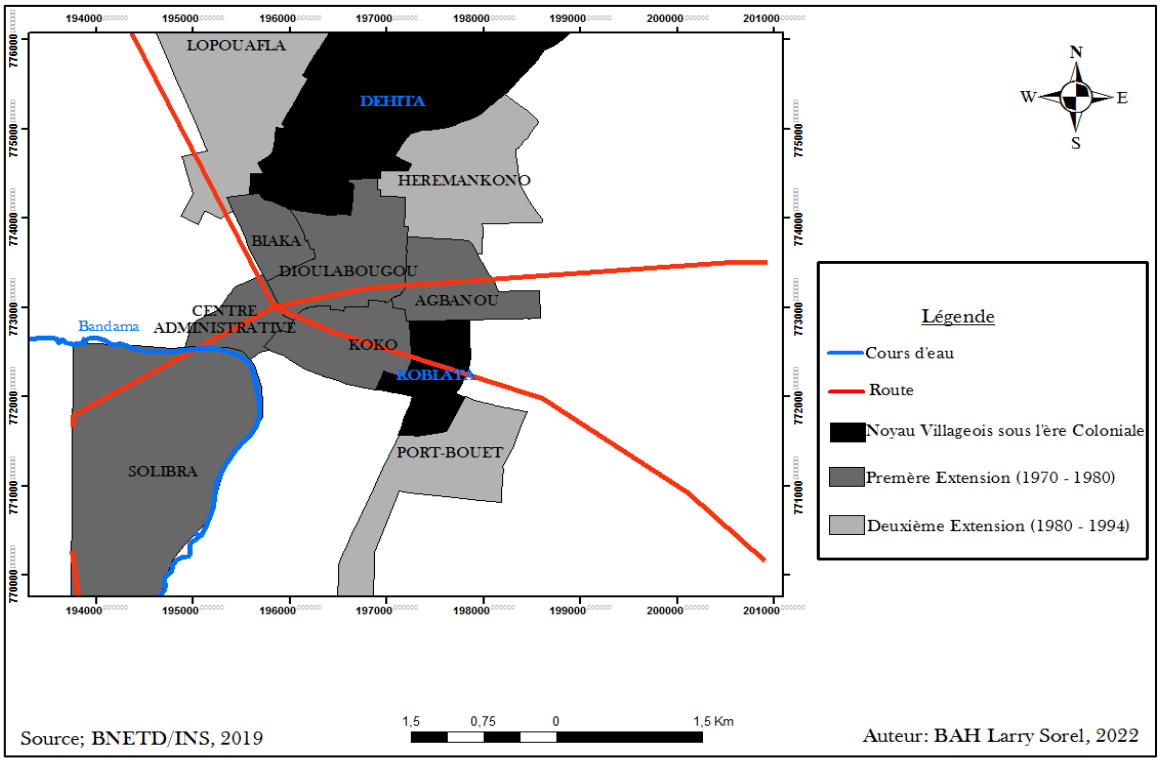

Sur la période 1994 - 2022, la vitesse de production des lots s'est faite à un rythme accéléré. L'espace urbain s'est accru de 07,45 % par an faisant passer la tâche urbaine à 6300 ha en 2022 (figure 6).

Figure 6: La ville de Bouaflé entre 1994 et 2022

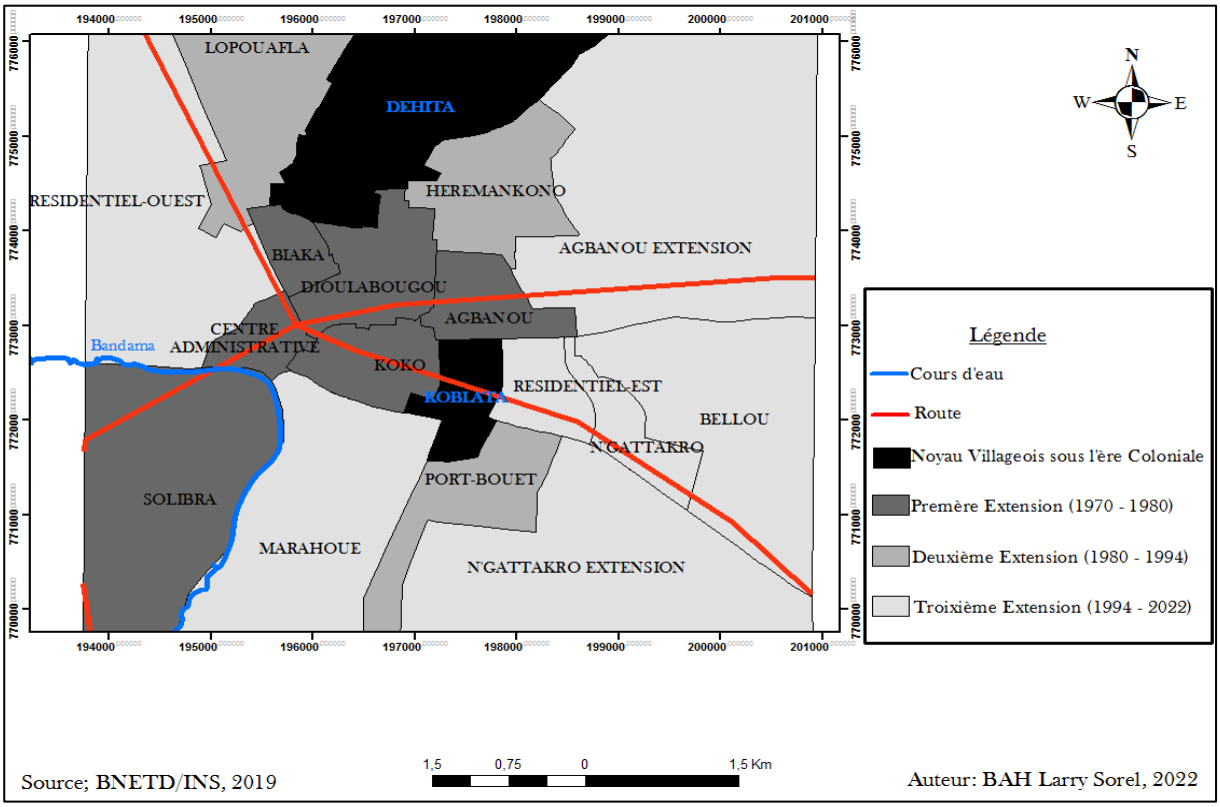

En effet, au cours de la période 1994 – 2022, les occupants des forêts classées de TOS et de Bonon ont été déguerpis. Dans l'attente de points de chute, les planteurs choisissent de s'installer à Bouaflé, avec l'espoir de bénéficier de contrats journaliers à l'usine Solibra à défaut d'y être employés. Cette période coïncide également avec le développement de l'orpaillage clandestin à Bouaflé et dans son hinterland. Généralement, les jeunes orpailleurs préfèrent trouver un logis à Bouaflé où ils peuvent venir profiter de leurs gains chaque fin de semaine. Les propriétaires de lots profitent du manque de logements pour construire des habitations sommaires sur leurs lots insuffisamment mis en valeur ou pas du tout. Les demandeurs de logements sont obligés de s'installer sur ces sites spontanés tels que Solibra ou dans les villages périphériques comme Agbanou et N'gattakro, soit en tant que propriétaires soit en tant que locataires, aidant ainsi à l'extension de la ville en ces endroits. Dans le souci de régulariser ces spontanés, des lotissements administratifs ont conduit à la création des quartiers N'gattakro extension et Agbanou extension.

L'extension de la ville de Bouaflé au cours de la période 1994 – 2022 qu'on peut qualifier d'« extension à la japonaise » au regard du rythme accéléré de la production foncière a contribué à la création d'une multitude de quartiers. En 2022, la ville comptait plus de 20 quartiers, les poches d'habitats y compris (Mairie de Bouaflé, 2022).

2.2. La distribution spatiale des équipements socio-éducatifs sur l'espace urbain

La ville de Bouaflé compte de nombreux services socio-éducatifs, inégalement répartis, avec une prolifération des écoles privées sur ses marges. La figure 7 présente la distribution spatiale des services socio-éducatifs sur l'espace urbain de Bouaflé.

Figure 1: Distribution spatiale des services socio-éducatifs à Bouaflé

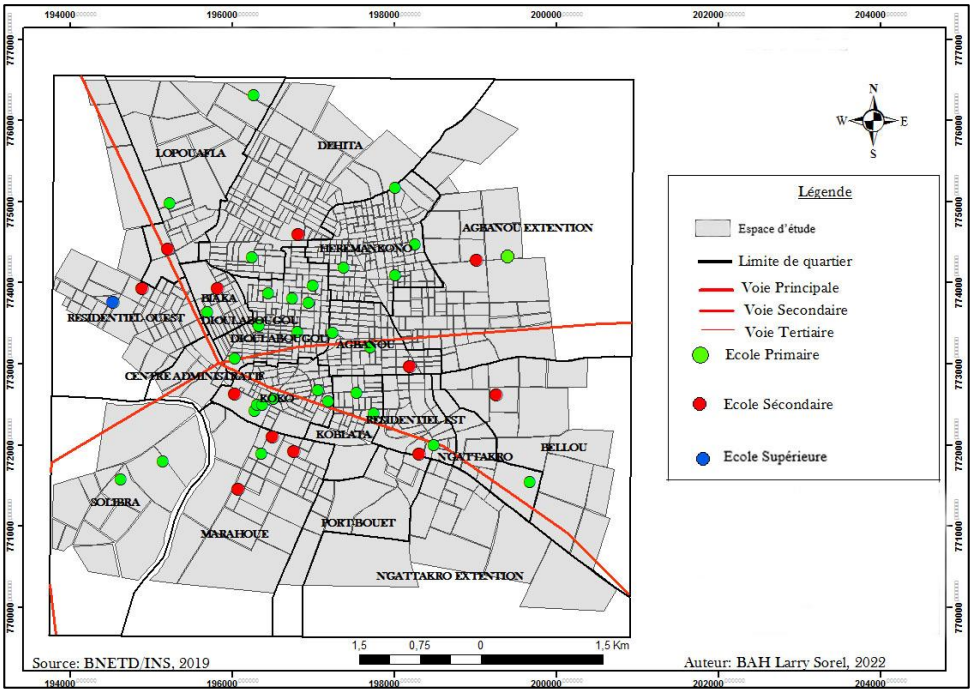

L'analyse de la figure 7 révèle que les écoles primaires sont concentrées au centre de la ville (Agbanou, Biaka, Dioulabougou, Koko) même si on en dénombre dans les zones d'extension comme à Bellou, Solibra, Agbanou extension. A la différence des écoles primaires, les établissements secondaires sont construites majoritairement dans les quartiers péri-centraux tels Koblata, N'gattakro, Résidentiel Est et Ouest.

2.2.1. Les équipements socio-éducatifs dans l'enseignement primaire

La quasi-totalité des quartiers de Bouaflé est équipée en écoles d'enseignement primaire. L'enquête de terrain a permis de dénombrer 68 écoles primaires sur l'espace urbain de Bouaflé (Mairie de Bouaflé, 2022) avec 52 écoles primaires publiques représentant 76,47% du total contre 16 écoles primaires privées (23,53% du total). Sur les 52 écoles primaires publiques dénombrées, la zone Centre dispose de 20 établissements contre 17 dans la zone Sud et 15 au Nord.

Les 16 établissements primaires privés sont également disséminés sur l'espace urbain, prioritairement dans les quartiers situés sur les marges de la ville où ils font des recrutements massifs. Leur présence en ces lieux permet aux enfants en âge d'être scolarisés qui y résident d'avoir accès à l'éducation. Entre autres écoles primaires privées, il y a l'école primaire privée le Tabernacle située au quartier Agbanou extension, le Groupe scolaire compétence au quartier Solibra, les écoles protestantes 1, 2, 3, 4 et 5 situées à Datékouma, etc (tableau 1).

Tableau 1: Distribution spatiale des écoles primaires privées dans la ville de Bouaflé

N°	Établissements primaires privés	Localisation / quartier	Circonscriptions / IEPP
1	EPV EXCELLENCE	Résidentiel –est	Bouaflé-Sud
2	EPV LE TABERNACLE	Agbanou-Extension	Bouaflé-Sud
3	EPC SAINT AUGUSTIN	Koko – commerce	Bouaflé-Sud
4	EPC SAINT JULES	Mission catholique-Koko	Bouaflé-Sud
5	EPC SAINTE BERNADETTE	Mission catholique-Koko	Bouaflé-Sud
6	EPV LA GRACE	Koblata	Bouaflé-Sud
7	EPV NYL'S	Déhita	Bouaflé-Sud
8	GS DJIRADJOU BAMBA	Marahoué	Bouaflé-Sud
9	GS COMPETENCE	Solibra	Bouaflé-Sud
10	EPV PROTESTANTE 1	Datékouma	Bouaflé-Centre
11	EPV PROTESTANTE 2	Datékouma	Bouaflé-Centre
12	EPV PROTESTANTE 3	Datékouma	Bouaflé-Centre
13	EPV PROTESTANTE 4	Datékouma	Bouaflé-Centre
14	EPV PROTESTANTE 5	Datékouma	Bouaflé-Centre
15	EPV LES ROCHERS	Déhita	Bouaflé-Centre
16	SOUBLA SALAM	Dioulabougou-Marché	Bouaflé-Nord

Source : DRENA Bouaflé, 2022

2.2.2. Les équipements socio-éducatifs dans l'enseignement secondaire

Sur 14 établissements secondaires dénombrés, l'enquête de terrain révèle seulement 03 établissements secondaires publics. Il s'agit des Lycées Moderne 1 et 2, situés au quartier Biaka Boda et du Collège Moderne Charles Koffi Diby, situé au quartier Koko-Commerce. Malheureusement, les

salles de cours y sont en nombre insuffisant. Or, les effectifs y sont pléthoriques : on dénombre, par endroits, 70, 90 voire 100 élevés par classe (DRENA Bouaflé, 2022). Toutes choses qui concourent à l'attrait pour les établissements secondaires privés et à leur multiplication sur l'espace urbain.

A l'instar des écoles primaires privées, les établissements secondaires privés sont installés majoritairement dans les nouveaux quartiers, notamment à Bellou, Lopouafla, Agbanou extension, Port-bouet extension et Marahoué. A leur nombre, il y a le Centre de Formation Professionnelle Évangélique (CFPE) situé au quartier Koblata.

Le tableau 2 montre la répartition des établissements secondaires privés sur l'espace urbain de Bouaflé.

Tableau 2 : Répartition des établissements secondaires privés sur l'espace urbain

N°	Établissements secondaires privés	Localisation / quartier
1	LYCEE MODERNE LE PHOENIX	Marahoué
2	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME DUBANDAMA	Port Bouët Extension
3	LYCEE MODERNE EXCELLENCE	Résidentiel Est
4	COLLEGE PRIVE LES AMARANTES	Bellou
5	COLLEGE BIA	Marahoué
6	COLLEGE PRIVE SAINT RAPHAEL	Lopouafla
7	COLLEGE PRIVE LE PRESTIGE	Marahoué
8	COLLEGE PRIVE ANDRE LEROY	Agbanou Extension
9	COLLEGE PRIVE LA CONCORDE	Millionnaire
10	COLLEGE PRIVE FADIGA	Fadiga
11	COLLEGE PRIVE GRACE DIVINE DE LA MARAHOUE	Agbanou Extension
12	COLLEGE PRIVE SIAKA CAMBERIBA	Marahoué
13	COLLEGE PRIVE NYLS-2 DE DEHITA	Déhita
14	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ÉVANGELIQUE (CFPE)	Koblata

Source : DRENA Bouaflé, 2022

2.2.3. Les équipements socio-éducatifs dans l'enseignement supérieur

Bouaflé ne dispose d'aucune Université mais d'une grande école à savoir l'Institut Supérieur d'Etude Commerciale (ISEC) situé au quartier Millionnaire. Le personnel enseignant de cet Institut privé qui a ouvert ses portes le 24 avril 2020 provient essentiellement des villes universitaires Abidjan, Bouaké, Daloa et Yamoussoukro. Les 29 étudiants qu'on y dénombre sont répartis dans les filières suivantes (tableau 3) :

Tableau 3: Effectifs des étudiants au titre de l'année académique 2021-2022

Filières d'enseignement	1ère Année BTS	2ème Année BTS
BTS Finance Comptabilité et Gestion des Entreprises	4	3
BTS Ressources Humaines et Communications	9	13
BTS Gestion Commerciale	0	0
BTS Informatique Développeur d'Application	0	0
BTS Assistanat de direction	0	0
Effectif total	13	16

Source : DRH ISEC Bouaflé, 2022

Le faible effectif d'étudiants à l'ISEC s'explique par le fait que les nouveaux bacheliers de la ville préfèrent aller dans les grandes villes comme Abidjan, Bouaké, Dalo, Korhogo et Yamoussoukro pour, selon eux, valoriser leur BAC. Aussi, l'ISEC ne dispose-t-il pas d'un large éventail de filières de formation.

2.3. La distribution spatiale des établissements scolaires dans les quartiers enquêtés

Les établissements scolaires sont en nombre insuffisant dans les quartiers périphériques enquêtés. La figure 8 présente la distribution spatiale des établissements scolaires dans les quartiers enquêtés.

Figure 2: Distribution spatiale des établissements scolaires dans les quartiers enquêtés

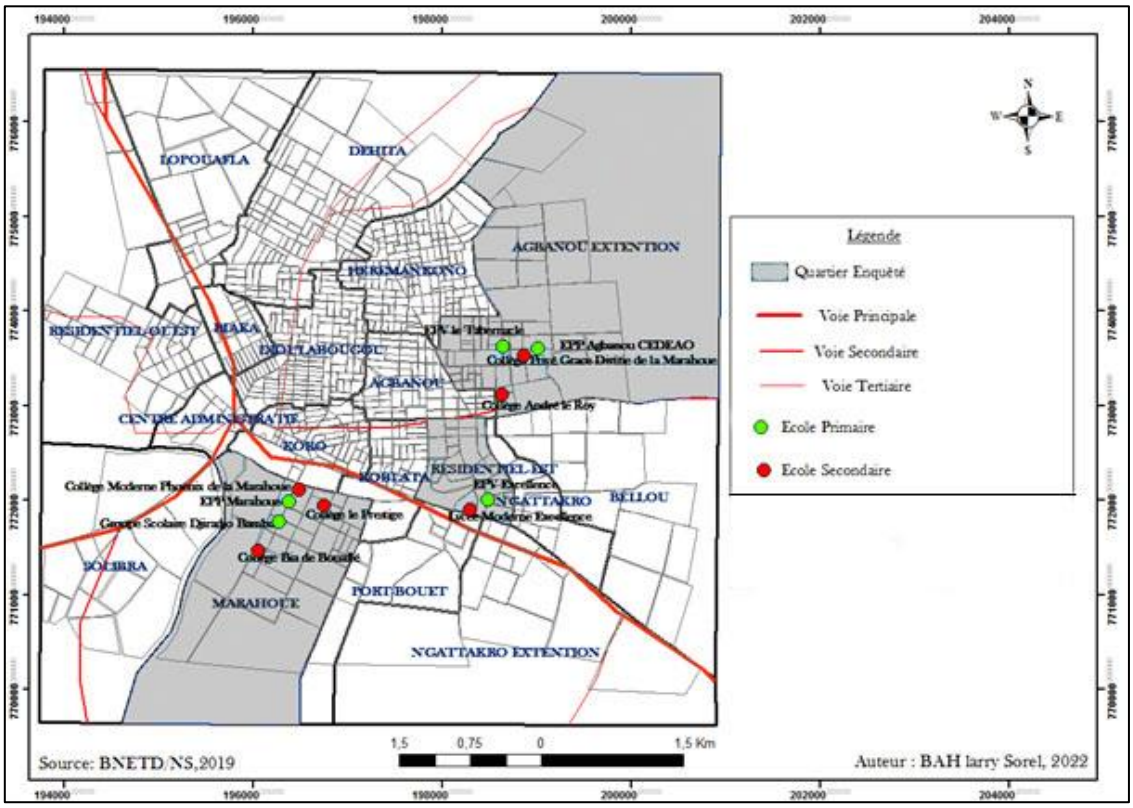

Les données de la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation de Bouaflé ont permis d'évaluer l'offre d'éducation aux niveaux primaire et secondaire dans les quartiers périphériques enquêtés. L'analyse des données révèle l'absence d'établissements secondaires publics dans ces quartiers. Cependant, on y dénombre 02 établissements primaires publics construits par la

Mairie. Sur les 09 établissements privés qu'on y trouve, 06 relèvent du secondaire privé contre 03 écoles primaires privés (tableau 4).

Tableau 4: Répartition des établissements scolaires dans les quartiers enquêtés

	Etablissements primaires		Etablissements secondaires	
Quartiers	Publics	Privés	Publics	Privés
Agbanou-Extension	1	1	0	2
Résidentiel	0	1	0	1
Marahoué	1	1	0	3
Total	2	3	0	6

Source : DRENA Bouaflé, 2022

Vu le nombre insignifiant d'établissements primaires (05) et secondaires (06) dans les quartiers périphériques enquêtés, les parents sont obligés d'opter pour les établissements situés dans les quartiers centraux et péri-centraux. Pendant l'enquête de terrain, nous avons interrogé 200 élèves choisis au hasard, tous niveaux confondus, dont 59 élèves résident au quartier Agbanou-Extension, 64 élèves au quartier Résidentiel-Est et 77 élèves au quartier Marahoué. Le tableau 5 montre la répartition des 200 élèves en fonction des écoles fréquentées.

Tableau 5: Situation géographique des écoles fréquentées et lieux de résidence des élèves

Ecoles fréquentées	Situation géographique	Quartiers de résidence		
		Agbanou-Extension	Résidentiel-Est	Marahoue
Lycée Moderne. le Phoenix	Marahoue	2	0	6
Collège Bia de Bouaflé		0	0	8
Collège Prive le Prestige		0	1	4
GS Djiradjou Bamba		0	0	7
EPP Marahoué		0	0	12
Collège P André Le Roy	Agbanou-Extension	1	1	1
Coll. P. Grace Divine de la Marahoué		0	0	10
EPV le Tabernacle		4	1	0
EPP Agbanou CEDEAO		8	0	0
EPV EXCELLENCE	Résidentiel-Est	0	9	0
Lycée moderne excellence		4	15	0
CFPE	Koblata	0	0	2
EPP Koblata		0	21	3
EPV Catholique	Commerce	0	0	3
Collège Moderne C K D		5	5	5
GS Agbanou	Agbanou	9	0	0
Collège prive saint Raphaël	Lopouafla	0	1	3
EPV Protestante 4	Datékouma	3	0	0
EPP Yoman Diby Michel	Koko	0	0	8
Lycée Moderne 1 Bouaflé	Biaka Boda	10	6	10
Lycée Moderne 2 Bouaflé		3	3	5
GS BAD	Dioulabougou	0	1	0
Total		**59**	**64**	**77**

Source : Nos enquêtes, 2022

L'analyse du tableau 5 révèle le choix porté sur les établissements publics tels les écoles primaires publiques d'Agbanou, le collège moderne CKD, les lycées modernes 1 et 2, etc. Selon Y. A que nous avons interrogé, les difficultés financières ne permettent pas aux parents de tenter l'aventure des établissements privés. Ils préfèrent inscrire leurs enfants dans les établissements publics, avec l'avantage de bénéficier de la gratuité de l'école, même si ceux-ci doivent parcourir de longues distances pour y accéder (nos enquêtes, 2022).

2.4. Les moyens de déplacement utilisés et résultats scolaires

Les élèves des quartiers enquêtés utilisent plusieurs moyens de déplacements pour se rendre à l'école, notamment la marche, les vélos, les motos à deux roues et les taxis-véhicules (tableau 6).

Tableau 6 : Les moyens de déplacement utilisés par les élèves et raisons évoquées

Moyen de déplacement	Raisons				Total
	Habitude	Rapidité	Proximité	Contraintes familiales	
Pied	80	0	67	19	**166**
Vélo	0	3	0	0	**3**
Moto	2	8	0	0	**10**
Taxi-véhicule	3	18	0	0	**21**
Bus-école	0	0	0	0	**0**
Total	**85**	**29**	**67**	**19**	**200**

Source : Nos enquêtes, 2022

L'analyse du tableau 6 révèle que la mobilité piétonnière est le mode de déplacement dominant utilisé par les élèves pour se rendre à l'école. Sur les 200 élèves interrogés, 166 élèves représentant 83% du total vont à l'école à pied ; 10,50% à bord de taxi-véhicule ; 05% à moto et 01,50% à vélo.

Sur les 166 élèves qui vont à l'école à pied, 48,20% le font par habitude, contre 40,36% à cause de la proximité et 11,44% à cause des contraintes familiales. L'utilisation des autres moyens de déplacement tels que le taxi-véhicule, la moto et le vélo est un luxe que ne peuvent s'offrir les élèves des familles modestes contrairement aux enfants des salariés qui vivent dans ces quartiers. En attendant d'hypothétiques bus-écoles, la mobilité piétonnière est le mode de déplacement dominant.

L'enquête de terrain révèle que les écoles du centre-ville et des quartiers péri-centraux sont situées à plus d'un kilomètre des lieux de résidence. Ainsi, les élèves issus des quartiers périphériques enquêtés qui s'y rendent mettent 30 à 45 minutes de route, voire plus, pour arriver à l'école.

L'éloignement géographique et le faible niveau de revenus de la plupart des chefs de ménage enquêtés, qui oblige leurs enfants à utiliser la mobilité piétonnière pour se rendre à l'école ont des incidences négatives sur le rendement scolaire des élèves interrogés. En effet, selon des chefs de ménages que

nous avons interrogés, leurs enfants rentrent à la maison, après les cours, fatigués. De ce fait, ils n'arrivent pas à réviser leurs leçons.

3. Discussion

3.1. Etalement urbain

L'étalement urbain caractérise le phénomène de croissance de l'espace urbanisé de façon peu maîtrisée, produisant un tissu urbain très lâche, de plus en plus éloigné du centre de l'aire urbaine dont il est dépendant. Il se traduit par une consommation importante de l'espace, supérieure au niveau désiré par les acteurs publics (G. Pulliat, 2017, p.14). Prenant l'exemple de la Seine-et-Marne, G. Pulliat (2017, p. 14) explique que le développement soutenu que connait cette ville se traduit par une forte consommation d'espaces qui conduit à une dédensification de l'espace urbain.

G. Sainteny (2008, p. 8) fait remarquer que l'étalement urbain se traduit par la progression des surfaces urbanisées à la périphérie des villes. C'est ce qui est constaté à Bouaflé où la pression foncière a conduit à l'extension remarquable de la ville sur ses marges. Ainsi, de 202 ha en 1970, la superficie de l'espace urbain est passée respectivement à 507 ha en 1980, à 581 en 1994 et à 6 300 ha en 2022 (nos enquêtes, 2022).

Expliquant les raisons de l'extension spatiale des villes G. Sainteny (2008, p.8) indique que le coût du foncier qui est très bas en périphérie est une cause essentielle de l'extension rapide de l'espace urbain. De même que le prix des logements décroit du centre vers les périphéries (G. Pulliat, 2007, p.14), le coût du foncier est plus élevé dans le centre que dans les zones d'extension de la ville (G. Sainteny, 2008, p. 8). A Bingerville, ville située au Sud de la Côte d'Ivoire, l'étalement de l'espace urbain a provoqué l'intégration dans le marché foncier d'un grand nombre de terrains auparavant non urbanisés, accroissant ainsi l'offre de terrains constructibles et influençant à la baisse le niveau des prix fonciers (O. B. Eviar et *al*, 2017, p.5). Ce qui a permis aux classes pauvres ou moyennes d'avoir accès à la propriété foncière. En France, l'extension des villes se perçoit également à travers une flambée des prix immobiliers et fonciers dans la ville centre. Ce qui entraine le départ en grande couronne pour accéder à la propriété (ADDRN, 2009, p.14).

La croissance démographique est également une cause de l'étalement des villes. L'étude rétrospective et prospective des évolutions de la société française (1950-2030) a montré que la très forte croissance démographique de la période de l'après-guerre et des vingt années suivantes a largement profité aux villes. En effet, la croissance de la population urbaine a contribué, dans un premier temps, à la poursuite de la densification des villes-centre des pôles urbains. Une nouvelle tendance a ensuite émergé, d'abord dans l'agglomération parisienne, avant de se diffuser dans le reste du territoire métropolitain. La croissance des pôles urbains les plus importants s'est effectuée quant à elle à travers

une expansion des banlieues où une construction intense, de qualité souvent médiocre, tentait d'accueillir l'afflux des nouveaux venus sur le territoire urbain.

La croissance démographique engendre aussi des problèmes de logements. O. B. Eviar et *al*. (2017, p.5) font remarquer que : « les différentes crises qu'a connues la Côte d'ivoire ont entrainé un taux massif de déplacés vers la ville d'Abidjan. Le nombre croissant de la population dans la capitale économique pose un problème de logement et d'acquisition de terrain urbain. Face à ces difficultés, les populations abidjanaises convergent vers les périphéries, notamment à Bingerville, à la recherche de logements et de terrains à moindre coût ». Ainsi, les problèmes urbains sont aussi des facteurs de l'étalement des villes confirmant R. Laugier (2012, p.) qui explique qu'en France, l'étalement urbain réside dans les problèmes urbains, notamment la mauvaise qualité de l'air, les bruits, la petitesse des appartements, l'insécurité, les problèmes sociaux, le manque d'espaces verts, la mauvaise qualité des établissements scolaires, etc. Toutes choses qui amènent les populations à s'installer en périphérie.

A Bouaflé, avec l'installation de l'usine Solibra en 1978, l'arrivée des déguerpis des forêts classées environnantes et le développement de l'orpaillage clandestin entre 1994 et 2022, les propriétaires des lots insuffisamment mis en valeur profitent du manque de logements pour y construire des habitations sommaires qu'ils mettent en location à des prix forfaitaires. Dans le souci de régulariser les spontanés tels que Solibra ou les villages-quartiers Agbanou et N'gattakro, des lotissements administratifs ont conduit à la création des quartiers N'gattakro extension et Agbanou extension.

3.2. L'accès aux services éducatifs

L'accès aux services éducatifs sous-entend l'accès aux services qu'offre l'école dans le but de favoriser les apprentissages scolaires et le plein épanouissement des élèves.

En Côte d'Ivoire, l'accès à l'éducation est rendu obligatoire par la loi n° 2015-365 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 qui stipule que : « Dans le cadre du service public de l'enseignement, la scolarisation est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes, âgés de six à seize ans ». Cependant, en France, le droit d'aller à l'école n'est pas acquis pour des milliers d'enfants et d'adolescents chaque année. Ainsi, environ 80% des enfants vivant dans les bidonvilles et en squats ne sont pas scolarisés. Il en est de même des enfants vivant dans des habitats précaires ou en hébergement d'urgence. L'inscription à l'école reste difficile pour les jeunes mineurs isolés (Carnet d'exploration, 2019, p.5).

Le nombre de plus en plus impressionnant de services socio-éducatifs qui relèvent du privé permet de compenser le déficit en établissements publics. A. Diagne (2012, p 41) explique qu'au Sénégal, l'éducation privée occupe une part importante dans le système scolaire particulièrement dans le préscolaire, le primaire et le secondaire. C'est ce qui est constaté à Bouaflé où les établissements scolaires privés sont majoritaires. A ce propos, C. R. Nguimalet (2007) explique que « l'anarchisme

dans l'occupation du sol soumet les quartiers populaires à des formes de vulnérabilité d'ordre physique et socio-économique (inondation, absence de services d'assainissement, présence de cultures périurbaine) ». Pour P. H. Derycke (1970, cité par K. D. Brenoum et *al*., 2015, p. 134) : « Les opérations foncières sont souvent occultées soit pour des raisons de fraudes fiscales, soit par l'effet des pratiques condamnables d'agents immobiliers » privant ainsi d'espace les projets destinés à la construction d'infrastructures de base (K. D. Brenoum et al., 2015, p. 134).

Conclusion

L'étude portant sur « l'étalement urbain et accès aux services socio-éducatifs à Bouaflé » a permis de montrer l'extension du paysage urbain sous l'ère coloniale jusqu'en 2022. Malheureusement, l'extension de Bouaflé sur ses marges n'a pas été accompagnée d'une politique publique d'équipement des nouveaux quartiers en services socio-éducatifs.

Aujourd'hui, la majorité des services socio-éducatifs qu'on dénombre dans les quartiers situés en périphérie relève du privé. Les établissements privés qui prolifèrent dans ces quartiers permettent aux élèves qui y résident d'avoir accès à l'éducation. Cependant, le coût relativement élevé de la scolarité, au regard de leurs faibles niveaux de revenus, amène les parents d'élèves à privilégier les établissements publics situés dans les quartiers centraux et péricentraux, peu importe la distance à parcourir pour s'y rendre, souvent au détriment du rendement scolaire de leurs enfants. De ce fait, les collectivités territoriales (Mairie, Conseil régional) doivent apporter un appui à l'Etat en équipant les nouveaux quartiers en services socio-éducatifs et autres infrastructures de base au fur et à mesure que la ville s'étend.

Références bibliographiques

DIAGNE Abdoulaye, 2012, *le Sénégal face aux défis de l'éducation : enjeux et perspectives pour le XXIe siècle*, Editions *KARTHALA* et *CRES*, 387 p.

DIALLO Boubacar Amadou, DIARRA Balla , TOURÉ Moussa , DJIBRILLA Alhadji , 2020, « Etalement urbain à Bamako : facteurs explicatifs et implications », *Afrique SCIENCE* 17 (16), pp.58-75.

BRENOUM Kouakou David, Abou DIABAGATE, Téré GOGBE, Zana Souleymane COULIBALY, 2015, « Les conflits fonciers dans la ville de Korhogo », in Revue Africaine d'Anthropologie, *Nyansa-Pô*, N° 19, 2015, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (*EDUCI*), ISSN 1819-0642, pp. 118-137.

Carnet d'exploration, 2019, « Favoriser l'accès de tou.te.s à l'éducation », *La Fonda*, 28 p.

CERTU, 2000, « La forme des villes, Futuribles / étude rétrospective et prospective des évolutions de la société française (1950-2030) », Ministère de l'équipement, du transport et du logement, Paris.

EVIAR Ohomon Bernard, KOUASSI Patrick Juvet, GOZE Thomas, 2017, « Etalement urbain et son influence sur les conditions de vie de la population de Bingerville », *Regardsuds*, 15 p.

SAINTENY Guillaume, 2008, « L'étalement urbain, responsabilité et environnement », *MEDAD*, n° 49, Janvier 2008, 12 p.

PULLIAT Gwenn, 2007, *Etalement urbain et action publique : l'exemple de la Seine-et-Marne, Master de Géographie*, Université de Paris 1, 107 p (7-14).

Loi n° 2015-365 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 (article : 2-1, p.1).

NGUIMALET Cyriaque Rufin, 2007, *Population et croissance spatiale : diagnostic et implications pour une gestion urbaine de Bangui,* Rapport, non publié, Bangui, 18 p.

OCDE, 2018, *Repenser l'étalement urbain: Vers des villes durables*, Éditions *OCDE*, juin 2018, 9 p.

LAUGIER Robert, 2012, « L'étalement urbain en France », *CRDALN*, 23 p.

Auteurs

[1]Maître de Conférences – CAMES, Université Jean Lorougnon Guédé / LaboVST (Côte d'Ivoire), ernestkoissy@gmail.com

[2]Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa, Côte d'Ivoire), sorelbahlarry@gmail.com